

ACCA Aiguebelette-le-lac
Le Mont
73610 AIGUEBELETTE LE LAC

CCLA
Lieu-dit Cusina
73470 NANCES

Aiguebelette le 19 août 2014

A Mr Denis GUILLERMARD, Président, Mr André BOIS, Vice-président,

Messieurs,

Faisant suite à votre courrier du 30 juillet adressé aux associations requérantes au Tribunal Administratif, nous tenons à saluer votre initiative. La Communauté de Communes semble s'inscrire dans une démarche qui se veut nouvelle et positive et nous savons l'apprécier.

Pour faire son devoir, notre association a rejoint une action collective dont le but est clairement exprimé et pour lequel nous nous sommes tous engagés auprès de nos adhérents. Les conditions que vous proposez en sont encore très éloignées.

Dans l'hypothèse d'une négociation potentielle honorable, vous comprendrez que nous attendions de savoir si le propriétaire, et responsable des installations, envisage lui-même cette éventualité, à mener avec toutes les composantes du collectif SOS LAC D'AIGUEBELETTE. A ce moment là, nous pourrions poser, en tenant compte du jugement du Tribunal, les bases de réparation des préjudices subis.

Dans l'attente, nous vous confirmons être disposés à accompagner la CCLA dans le travail de concertation qu'elle souhaite mettre en oeuvre, dans un esprit de confiance.

Veillez recevoir recevoir, Messieurs, nos salutations distinguées.

Maurice GUIBOUD
Président